Le débat d'hier à la Chambre

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

à la situation. « D'autres qu'eux combattront le régime actuel ».

M. Blum soutient que les textes invoqués ne permettent pas le moindre doute. Seule, la Chambre peut ordonner l'arrestation d'un de ses membres.

M. Blum ne veut pas croire que les députés soient emprisonnés après avoir été condamnés en vertu des lois scélérates.

Puis M. Vaillant-Couturier déclare qu'il s'attendait à ce que la majorité foule aux pieds les lois constitutionnelles « pour s'incliner devant le fascisme et Mussolini ».

Le député est rappelé à l'ordre par M. Fernand Bouisson.

M. Frédéric Brunet vient protester contre la mutilation des droits du Parlement, au nom du Parti républicain socialiste français.

Il ajoute : « On fait une opération politique pour diviser les républicains de cette Chambre. »

Une protestation de M. Poincaré

M. Poincaré s'élève contre ces dernières paroles et ajoute qu'il ne veut porter aucune atteinte directe ni indirecte aux droits du Parlement. Il déclare ensuite que le Gouvernement ne peut pas admettre que la loi soit violée.

M. Daladier, président du parti radical et radical-socialiste, monte alors à la tribune.

« La loi constitutionnelle, dit-il, est la garantie nécessaire de la République. Or devant quels ordres de faits nous trouvons-nous et nous nous trouvons eux-... devant une décision récente de la Chambre, dont le texte est très clair, et je dois ... que rien, jusqu'à présent, ne permet de revenir sur cette décision. (Appl. nombreux bancs).

M. Daladier termine en disant qu'il est indéniable que l'initiative de M. Poincaré ne peut avoir d'autre résultat que celui de diviser les républicains entre eux.

M. Poincaré proteste de nouveau.

Les propositions Uhry repoussées

M. Ferdinand Bouisson met aux voix la **proposition de résolution Uhry, tendant à maintenir l'immunité parlementaire aux cinq députés communistes condamnés.**

M. Poincaré. — Le Gouvernement pose la question de confiance contre.

Le scrutin a lieu dans une vive agitation.

La motion Uhry est repoussée par 310 voix contre 227.

Le Président fait connaître qu'il a reçu de M. Uhry **un second projet de résolution tendant à ce que la Chambre décide que les cinq députés communistes ne pourront être arrêtés pendant la durée de la session parlementaire.**

Le nouveau projet de résolution est mis aux voix sans débat, **le Gouvernement posant la question de confiance contre son adoption.**

La seconde proposition Uhry est repoussée par 298 voix contre 228.

Avant que la séance ne soit levée, on décide de discuter, le 20 janvier, les interpellations sur les incidents du 23 août 1927.

L'arrestation de MM. Cachin et Vaillant-Couturier

MM. Cachin et Vaillant-Couturier ont été arrêtés à leur sortie de la Chambre.

M. Paul Doumer a été réélu hier président du Sénat

Le Sénat a procédé hier à l'élection du bureau définitif. Voici les résultats des divers scrutins :

Scrutin pour l'élection du Président :

M. PAUL DOUMER est élu par 215 voix sur 250 votants.

Il y a eu 31 bulletins blancs ou nuls.

Scrutin pour l'élection des vice-présidents

Ont obtenu : **MM. Albert Peyronnet, 216 voix ; Albert Lebrun, 211 voix ; Hervey, 187 ; René Renoult, 165 ; Jenouvrier, 36 ; Rabier 30**

MM. Peyronnet, Lebrun, Hervey, sortants et René Renoult, Nouveau, sont élus.

MM. Jenouvrier et Rabier, n'étaient pas candidats.

M. Jeanneney avait fait savoir dès le début de la séance qu'il déclinait toute candidature nouvelle à la vice-présidence.

Scrutin pour l'élection des secrétaires :

Ont obtenu : **MM. Joseph Courtier, 183 voix Abel Lefebvre, 182 ; Machet, 179 ; Humblot, 179 ; Gaudaire, 177 ; Gallet, 174 ; De Rouzet, 173 ; Vallette, 172 voix.**

Scrutin pour l'élection des questeurs :

Ont obtenu : **MM. Loubet, 200 voix ; Montservin, 193 ; Lanien 192 ; MM. Loubet, Montservin et Lancien sont élus.**

La séance est ensuite levée.

Conseil de Cabinet

Les membres du Gouvernement se sont réunis hier matin en Conseil de Cabinet, au ministère des Finances, sous la présidence de M. Raymond Poincaré.

La séance a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

Au cours de cette séance, les ministres se sont surtout entretenus de l'ordre du jour des travaux de la Chambre.

Ajoutons que la question des accords commerciaux et des tarifs douaniers a fait également l'objet d'un bref échange de vues et que l'examen en sera poursuivi ultérieurement. Enfin, M. André Tardieu, ministre des Travaux publics, a entretenu ses collègues de l'état des pourparlers engagés pour régler la question du salaire des Cheminots.

RÉUNION DU GROUPE INTERPARLEMENTAIRE DES R. L.

Le groupe interparlementaire des départements dévastés s'est réuni au Sénat sous la présidence de M. Hayez.

Après un échange de vues sur le rapport supplémentaire déposé par M. Léon Escoffier sur le projet de loi tendant à modifier la loi du mai 1924, le groupe a chargé M. Henri Merlin d'examiner ce rapport et décidé en outre d'insister à nouveau auprès du gouvernement pour que la discussion de ce projet de loi ait lieu le plus tôt possible.

Le bandit Follain, auteur de deux crimes, a été condamné à mort

William-Robert Follain, dessinateur à Lisieux, a comparu hier devant la Cour d'Assises du Calvados pour y répondre de deux crimes qu'il a reconnus : l'assassinat du chauffeur Soulie et celui du Colonel Sauvalle.

Né au Havre le 29 mars 1906, William Follain, après avoir travaillé pendant trois ans chez un architecte de Dijon, vint en 1925 habiter Lisieux. Deux ans plus tard, il était élu secrétaire d'une Société de la Ville, créée sur le modèle de la commune libre de Montmartre.

La vieille commune de Lisieux, ayant encaissé pour la Société une somme d'ailleurs peu élevée, Follain ne put la restituer à la Société lorsqu'on la lui demanda. C'est alors qu'il tua pour le dévaliser, le chauffeur Soulie. Ce premier crime rapporte 600 francs à l'assassin. La somme est vite dépensée et Follain se met en quête d'une seconde victime.

Le 2 juin, dans le rapide Paris-Cherbourg, il se trouve installé dans la nuit en face du lieutenant colonel Sauvalle. Le train va atteindre Bernay. Follain se rend dans le couloir, arme son revolver. Il est alors 1 h. 15 du matin. Le meurtrier revient dans le compartiment où dort son compagnon occasionnel et tire trois balles sur l'officier. Celui-ci se relève dans un sursaut, puis s'écroule. Par hasard le train ralentit. L'alarme est-elle donnée, Follain s'affole, saute par la portière et roule sur le ballast où on le ramasse peu après, un bras fracturé et portant des blessures au crâne.

Aux gendarmes de Serquigny, Follain raconte qu'il a été attaqué et dévalisé.

Mais les gendarmes viennent d'être avisés de la découverte, à Paris, en gare Saint-Lazare, dans le rapide Cherbourg-Paris, du cadavre du colonel. L'assassin se trouble puis avoue. Peu après il reconnaît également son premier crime.

A l'audience Follain répond avec timidité à l'interrogatoire. Il ne répond presque rien. Il ne nie ni la préméditation, ni aucune des circonstances des deux crimes. Puis c'est le défilé des témoins. Ils déposent dans l'indifférence générale. Le docteur Tissot, médecin aliéniste conclut à la pleine responsabilité de l'accusé. Le défenseur de l'accusé attaque violemment cette déposition. Enfin après le réquisitoire et la plaidoirie la **Cour d'Assises a condamné à mort William Follain accusé de l'assassinat du chauffeur Soulie et du colonel Sauvalle.**

LA FIN TRAGIQUE A LAON D'UN MILITAIRE ORIGINAIRE DE CALAIS

Le « Réveil » a relaté la mort tragique d'un canonnier du 10e R. A. L., décédé de congestion à la suite d'une trop grande absorption d'alcool.

Dans la soirée de dimanche, après de nombreuses visites aux cafés de Laon, quatre artilleurs venaient échouer au café Camelin, rue Saint-Martin. Au moment de partir, après de nombreuses libations ils demandaient deux litres de kirch pour emporter.

L'un d'eux, François Marcel, en but environ un demi-litre. Tant bien que mal, ils regagnèrent la caserne. Trois d'entre eux furent dirigés vers les locaux disciplinaires ; quant à François, plus malade, il coucha au corps de garde, où on l'enveloppa de couvertures.

Le lendemain au réveil, comme il ne pouvait se lever, un major fut appelé, mais à son arrivée, François venait de succomber.

Le corps du malheureux militaire, qui était âgé de 21 ans, a été conduit hier jeudi, dans la soirée, à la gare, pour être dirigé vers Calais, d'où il était originaire.

LE PROJET DE PACTE CONTRE LA GUERRE

On mande de Washington à l'Agence Reuter :

« La réponse de l'Administration à la dernière note de M. Briand au sujet du plan américain d'un accord international pour renoncer à la guerre était prête, hier soir, à être transmise. M. Kellogg a, croit-on, rejeté l'amendement français restreignant la portée de l'accord aux guerres d'agression et a insisté sur la participation d'autres puissances mondiales en même temps que la France et les Etats-Unis ».

LA LETTRE DE M. KELLOGG EST ARRIVÉE AU QUAI D'ORSAY

Le télégramme transmettant la dernière lettre de M. Kellog à M. Claudel, ambassadeur de France à Washington au sujet de la mise hors la loi de la guerre est parvenu à la fin de la matinée au Quai d'Orsay.

On procède actuellement au déchiffrement de ce document, qui est assez long.

Il sera publié sans doute demain dans les deux pays.

L'ENVOI DE MUNITIONS A LA CHINE

On mande de Hambourg à l'agence « Wolf » :

Le journal « China-Sphère », paraissant à Tsing-Tao, annonce que le vapeur norvégien « Skule », venant de Hambourg, aurait transporté en Chine une charge considérable de matériel de guerre.

De l'enquête officielle qui a été faite à Hambourg, il résulte que le « Skule » a quitté Oslo le 19 octobre 1927 et n'a pas touché Hambourg, ni avant ni pendant son voyage à Tsing-Tao.

La Banque L. DUPONT et Cie, à Valenciennes, informe le public qu'elle n'a rien de commun avec la firme « BANQUE LES FILS D'HENRI DUPONT » à Paris, qui envoie en ce moment de nombreuses circulaires dans la région.

UN AVION S'EST ABATTU SUR LA GLACE ET LES DEUX OCCUPANTS ONT ÉTÉ TUÉS

Un avion s'est abattu sur la glace d'un fossé de l'ancienne forteresse de Copenhague à 200 mètres d'une des rues principales du Faubourg Christianshavn.

La glace s'est rompue et l'appareil a coulé. Les deux aviateurs ont été tués.

Le crime d'un mari polonais jugé par les Assises du Nord

Le mineur Jaworski, qui, à Escaudain, assassina sa femme, a été condamné à cinq ans de travaux forcés

Jeudi, quatrième jour d'audience de la session de la Cour d'Assises du Nord. C'est le crime d'un époux que l'on juge.

L'accusé est un Polonais, ouvrier mineur à Escaudain. Son nom : Antoine Jaworski ; son âge : 41 ans.

Un visage aux méplats saillants, au front bas, où s'enfoncent deux petits yeux et que barre l'accent circonflexe d'une moustache longue aux poils durs. Tel est le physique de cet homme.

Son attitude est sans arrogance, mais sa défense, on le sent, — car il ne parle pas français — est âpre.

Ce qui l'amène ici, on le sait : l'assassinat de sa femme. Mais dans quelles circonstances ?

Nous allons en juger. Voici tout d'abord ce que nous dit l'acte d'accusation :

Dans les premiers jours du mois de juin 1927, la police d'Escaudin était informée que le bruit courait dans la cité du Maroc, à Escaudin, que le mineur polonais Jaworski avait tué sa femme.

Niant le fait, Jaworski déclara que sa femme l'avait, à la suite d'une scène violente, abandonné avec ses enfants pour suivre son amant. C'était faux, bien entendu.

Un examen minutieux des locaux occupés par Jaworski fit découvrir de nombreuses taches de sang ; les déclarations des enfants de Jaworski, celles des jeunes voisins Jeanne et Stanislas Stochmiak, qui rapportèrent qu'ils avaient, dans la nuit du 7 au 8 mai, assisté ou procédé à un nettoyage complet de la chambre des époux Jaworski, dont les murs et le plancher étaient tachés de sang, et remis en ordre le lit également plein de sang, obligèrent Jaworski à avouer son crime.

Voici ce qui s'était passé :

LE CRIME

Dans la nuit du 7 mai 1927, vers 22 heures, Jaworski éloigna ses deux filles aînées, Maria et Wadia, en les envoyant jouer chez son voisin, Stochmiak. A ce moment, sa femme et les deux plus jeunes enfants, âgés de 9 et 5 ans, étaient couchés.

Pour se donner du courage, sans doute, il se mit à boire un demi-litre de genièvre, puis il descendit à la cave, y prit une hachette et remonta dans la chambre où reposait sa femme.

Soit avec cette hachette, soit avec un marteau qui se serait trouvé dans cette chambre, il asséna un coup violent au niveau du pavillon de l'oreille droite de la malheureuse qui dormait. En se débattant, la femme Jaworski roula sur le plancher. Abandonnant alors son arme, le meurtrier saisit sa victime à la gorge et chercha à l'étrangler.

Au cours de la lutte, la femme Jaworski cria : « Jésus ! Jésus ! », et poussa un râle qui fut entendu des voisins.

APRÈS LE DRAME

La petite Jaworski Sophie, âgée de 9 ans, qui était arrivée, attirée par le bruit, se mit à pleurer en appelant : « Maman ! Maman ! », à la vue de sa mère étendue sans mouvement sur le plancher ; Jaworski la fit taire et la renvoya ; puis il descendit le cadavre à la cave et la cacha sous des sacs et des couvertures. Il était, alors, minuit environ.

Ceci fait, il se rendit chez son voisin, Stochmiak, et ordonna à ses enfants de revenir pour nettoyer la chambre, déclarant que sa femme était partie avec le sieur Fajer, son amant, avec qui il s'était battu.

LE CADAVRE DANS LE JARDIN

Au cours de la nuit suivante, Jaworski creusa une fosse dans son jardin ; il y déposa le corps de sa femme, ainsi que les vêtements qu'elle portait habituellement, pour donner corps à la version qu'il répandait et cherchait à accréditer d'une fugue de cette dernière. Plus tard, il repiqua des choux sur l'emplacement du cadavre.

PRÉMÉDITATION

La préméditation ressort de la précaution que prit Jaworski d'éloigner ses filles aînées avant le meurtre, l'absorption d'une quantité importante d'alcool d'où il attendait la vigueur ou la colère nécessaires, la descente à la cave pour y prendre la hachette, les coups portés sur la victime pendant son sommeil, car l'enquête établit qu'il n'y eut pas de discussion entre les époux avant le meurtre, constituent un ensemble de circonstances qui établissent à la charge de Jaworski le dessein qu'il avait formé d'attenter à la vie de sa femme.

DÉCLARATIONS EMBARRASSÉES ET CONTRADICTOIRES

Contre toute évidence, Jaworski n'a cessé de soutenir que Fajer, revenu inopinément dans la soirée du 8 mai, et qui, à l'annonce du meurtre, lui aurait dit : « C'est une belle putain en moins sur la terre », l'a aidé à enfouir sa femme. Il a été démontré que Fajer était, ce jour-là, à son travail aux Mines de Courrières, et que, du reste, il n'avait pas reparu à Escaudin, où il était bien connu depuis le mois d'avril 1927.

Jaworski a encore prétendu, ce qui apparaît inexact, que sa femme était rentrée ivre le 7 mai, vers 21 heures, et alors que lui-même, déjà de retour de la mine, procédait à sa toilette. Enfin, revenant sur ses déclarations initiales, il soutint qu'il n'avait pas envoyé ses filles chez Stochmiak ; qu'il n'a pas absorbé d'alcool pour se donner du courage, mais bien pour se calmer ; qu'il avait fait usage non de la hachette mais d'un marteau qui se trouvait dans la chambre sur l'appui d'une fenêtre.

CONSIDÉRATIONS JUDICIAIRES

Et l'acte d'accusation conclut par ces considérations :

Il est douteux que la jalousie soit le mobile du crime ; sans doute, le sieur Fajer a nourri un sentiment assez tendre pour la femme de Jaworski, mais il n'est pas établi que celle-ci, qui est honorablement bien notée dans son milieu, ait manqué à ses devoirs.

D'autre part, il est rapporté à l'enquête que Jaworski aurait eu une maîtresse et qu'il pouvait avoir intérêt à se débarrasser de sa femme.

L'autopsie révèle que la mort de la dame Jaworski résulte d'un réflexe inhibiteur par choc violent sur le larynx au cours d'une tentative d'asphyxie ; la victime avait de plus reçu un violent coup de marteau ou de masse au niveau du pavillon de l'oreille droite, coup qui provoqua une rupture du tympan, mais qui, à lui seul, n'eût pas été mortel.

Jaworski n'a pas d'antécédents judiciaires, mais les renseignements recueillis sur son compte sont mauvais. D'un caractère sournois et violent, il s'adonnait fréquemment à la boisson ; quand il était ivre, il frappait sa femme. Il travaillait assez régulièrement ; il a néanmoins été renvoyé des Mines de Blanzy pour vol.

L'INTERROGATOIRE

Jaworski, nous l'avons dit, ne parle pas français ou si peu qu'il est nécessaire de faire appel au concours d'un interprète.

Cela n'est point fait pour alléger les débats. Il faut reconnaître, cependant, que conduit avec méthode par le président Dorigny, l'interrogatoire se poursuit clair et précis et dans le minimum de temps.

L'accusé, on s'en souvient, a fait, lors de la découverte du crime, des déclarations différentes.

Au commissaire de police, il a dit, par exemple, qu'il avait envoyé ses enfants chez ses voisins Stochmiak ; qu'il était allé chercher la hachette dans sa cave avant de se rendre dans la chambre de sa femme ; qu'il avait étranglé cette dernière ; toutes choses, enfin, qui laissent supposer que le crime avait été prémédité.

Dans le cabinet du juge d'instruction, Jaworski est revenu sur ces déclarations.

Où est la vérité ?

C'est pour l'établir que le président interroge l'accusé d'après les deux versions.

Jaworski maintient que la seconde est la seule vraie. Que pour la première, il n'y a point souscrit ; que ses paroles ou ses gestes ont été mal interprétés.

Jaworski précise que la scène tragique a été provoquée par sa femme qui était ivre, l'avait insulté et enfin lui avait porté à la figure un coup de bouteille qui le blessa à l'arcade sourcilière.

Enfin, s'il reconnaît avoir frappé son épouse à l'aide d'un marteau, il nie l'avoir étranglée et affirme n'avoir point voulu lui donner la mort.

Et il déclare encore que son compatriote Fajer était l'amant de sa femme et que cette dernière était une excellente femme avant de l'avoir connu, mais que dès lors, elle avait pris des habitudes d'intempérance et négligeait son ménage.

Il maintient que Fajer est venu l'aider à ensevelir le cadavre dans le jardin, et qu'il a quitté la maison après 2 heures du matin.

DES LETTRES

On donne, à l'issue de cet interrogatoire, lecture de plusieurs lettres.

La première était adressée à Fajer, résidant alors à Sallaumines. Jaworski l'avait fait écrire par sa fille Maria, trois semaines après la mort de la femme Jaworski.

Cette lettre accablait Fajer de reproches. « Tu as enlevé la mère à ses enfants, que tu as rendus orphelins, disait-elle notamment. Tu peux la prostituer, mais à tous deux cela ne vous portera pas bonheur. »

— Ceci laisse supposer que vous vouliez faire croire que votre femme restait vivante, dit le président.

Mais le défenseur, Me Robert Dollmann, fait remarquer que c'était la fille qui l'avait écrite et que le père avait quelque scrupule à faire savoir à l'enfant que sa mère était morte.

D'ailleurs, les termes de la lettre sont assez ambigus.

Pour les autres, elles constituent une correspondance entre Fajer et Mme Jaworski, correspondance qui ne laisse aucun doute sur la nature coupable de leurs relations.

Et nous arrivons à l'audition des témoins.

LES TÉMOIGNAGES

Seize témoins sont cités, mais nous n'en entendrons que quinze. Celui dont la déposition serait la plus importante n'est pas là. C'est Fayer, l'ami de la victime. Il est reparti en Pologne.

Notons que sur les quinze, douze sont Polonais, ce qui va nécessiter pour certains l'intervention de l'interprète.

Voici le premier, le docteur GUGELOT, médecin-légiste à Valenciennes. Le praticien fait le récit de ce que lui a révélé l'autopsie de la victime.

La femme Jawoski n'est pas morte du coup de marteau reçu à la tempe. Elle est morte d'inhibition, d'un coup violent porté au larynx. Le docteur Gugelot n'a relevé aucune trace de strangulation, ce qui implique que Jaworski n'a pas étranglé sa femme. D'autre part, le témoin indique qu'il y a eu lutte, car il a visité Jaworski, qui six semaines après le drame, portait encore des ecchymoses et la marque d'un coup à l'arcade sourcilière gauche.

— Le coup de bouteille dont nous avons parlé, demande l'avocat.

— C'est possible.

Le médecin se retire et l'huissier de service amène une fillette, blondinette aux grands yeux étonnés.

C'est la petite Sophie JAWORSKI, âgée de 9 ans.

Alors commence le passage le plus émouvant de l'audition des témoins.

En voyant son enfant, l'accusé pleure à chaudes larmes.

Impressionnée sans doute, la fillette reste muette. On l'interroge en français, en polonais, elle ne répond pas. Le président juge inutile et pénible d'insister.

L'avocat général Dupuich lit la déclaration que la petite Sophie fit au juge d'instruction. Elle se résume en ceci : l'enfant a vu son père qui frappait sa mère.

Viennent les trois autres filles des époux Jaworski. A la vue de chacune d'elles, l'inculpé repart en sanglots.

C'est VADIA, 11 ans, puis MARIA, 13 ans, ni l'une ni l'autre n'ont assisté au drame. Elles étaient chez leurs voisins, les époux Stocknlack.

Vadia a vu sa mère tituber, puis tomber sous l'empire de l'ivresse, pendant qu'elle lavait le dos de son père. Ceci bien avant la scène tragique.

Les fillettes font un récit identique de ce qu'elles ont vu à leur retour de chez les Stockniack : leur père, la chemise couverte de sang, la chambre maculée. Jaworski leur raconta qu'il s'était battu avec Fayer et que celui-ci était ensuite parti en emmenant leur mère.

A la demande de Me Dollmann, les enfants attestent que Fayer venait assez souvent à la maison, en l'absence de leur père.

— Que faisait-il ?

— Il allait dans la chambre avec maman, qui nous éloignait.

— Avant la venue de Fayer, est-ce que vos parents ne se disputaient pas ?

— Non, jamais.

Enfin, pour terminer, les fillettes précisent que leur père ne les avait pas obligé d'aller chez leurs voisins, mais leur avait demandé si elles voulaient s'y rendre.

D'autres témoins, les enfants Stockniack, qui avaient accompagné les petites Jaworski à la maison et participèrent au nettoyage de la chambre ; les voisins, qui entendirent le bruit confus d'une brève scène de violences ; trois ou quatre coups sourds, une femme criant : « Jésus ! Jésus ! » ; une voix d'enfant sanglotant « maman ! » ; une autre voix qui disait : « Tais-toi ! »

Jaworski ne nie pas tout cela. Puis c'est le logeur de Fayer qui déclare que son locataire a passé la nuit dans sa chambre ; une cabaretière polonaise qui affirme que Fayer n'est pas passé chez elle, en auto, le lendemain matin du drame, ainsi que le dit l'accusé.

Enfin, on apprit encore, au cours de ces témoignages, que Jaworsky avait une maîtresse, qu'il affectionnait particulièrement.

RÉQUISITOIRE ET PLAIDOIRIE

La péroraison de l'avocat général n'est pas indulgente. Selon M. Dupuich, Jaworsky n'est point l'auteur d'un crime passionnel. Il a tué sa femme, sciemment, pour s'en débarrasser et pouvoir vivre en toute liberté avec sa maîtresse. L'avocat général prétend que la victime a été surprise dans son sommeil. Il n'y a pas eu à se défendre contre une furie déchaînée. L'histoire du retour de Fayer est toute imaginative. Il ne faut pas que d'odieux assassinats restent impunis, sous prétexte que le vol n'en est pas le mobile.

Me Dollmann, dans une plaidoirie étoffée, reprend point par point le réquisitoire et s'emploie à réfuter les arguments de l'avocat général.

Il est si faux d'accuser Jaworsky d'avoir voulu se débarrasser de sa femme que cette dernière, avec son amant Fayer, avait conçu le projet de quitter son mari. Non. Le mobile du crime n'est pas là. Jaworsky a voulu venger son honneur, mais sans vouloir tuer sa femme. Et le défenseur, qui explique la dissimulation du crime par l'amour paternel, sollicite des juges un verdict de justice pour ce crime passionnel.

LE VERDICT

Le Président a posé la question subsidiaire de coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

Et le jury, après une courte délibération, rapporte un verdict dans ce sens.

En conséquence, **Antoine JAWORSKI est condamné à cinq ans de travaux forcés et à vingt ans d'interdiction de séjour.**

R. J.

Le raid Australie-Nouvelle-Zélande

Les aviateurs seraient perdus

Le correspondant du « Star » à Wellington (Nouvelle-Zélande), télégraphie que les espoirs conçus de retrouver les deux aviateurs qui, partis de Sydney pour la Nouvelle-Zélande, se sont perdus en traversant la mer de Tasmante, sont maintenant abandonnés.

On pense généralement que l'appareil est tombé à la mer au moment où les signaux qu'il lançait ont cessé d'être perçus.

M. Stephen Osusky, Ministre plénipotentiaire de Tchécoslovaquie était à Lille Jeudi

La Tchécoslovaquie est pour la France un pays ami et allié. Son ministre plénipotentiaire et, qui plus est son envoyé extraordinaire, M. Stephen Osusky, était à Lille, jeudi.

Il était venu pour présider une conférence sur la Tchécoslovaquie, conférence de M. Louis Eisenmann, professeur à la Sorbonne, et qui se donna à 15 h. 30 en la salle de l'Université, rue Auguste Angellier.

M. Stephen OSUSKY

M. Stephen Osusky arriva, venant de Paris, par le train qui pénètre en gare de Lille à 1 h. 03. Sur les quais de la gare, il fut reçu solennellement par M. Netowska, consul Tchéco-Slovaque à Lille, et par diverses personnalités officielles en tête desquelles se trouvaient MM. Fernand Leroy, secrétaire général de la Préfecture du Nord, représentant M. Hudelo, Préfet, et M. Chauvin, chef de cabinet du Préfet du Nord.

Dès sa sortie de la gare, M. Stephen Osusky et sa suite allèrent déposer une magnifique gerbe de fleurs devant le Monument aux morts de la ville de Lille. Cette gerbe porte un ruban aux couleurs de la République Tchécoslovaque.

A 15 h. 30, en la salle de l'Université, eut lieu la conférence annoncée. M. Louis Eisenmann y décrivit les ressources de la Tchécoslovaquie, ses produits, ses besoins. Il dit le désir de ce pays de nouer des relations de plus en plus suivies avec la France, pays ami et généreux.

A 20 heures, un banquet donné au Consulat en l'honneur du ministre plénipotentiaire, et présidé par lui, réunit de nouveau différentes personnalités politiques et universitaires du Nord. Divers orateurs y prirent la parole, disant l'amitié réciproque de la Tchécoslovaquie et de la France.

Le passage à Boulogne-sur-Mer de M. Gallardo, ministre de la République Argentine

M. Gallardo, ministre des Affaires étrangères de la République Argentine, est arrivé à Boulogne-sur-Mer, à 13 h. 45 par le train transatlantique. Il était accompagné de Mme Gallardo et reçu à sa descente du train par M. Raoul Pinero consul de la République Argentine à Boulogne-sur-Mer. M. Gallardo s'est rendu immédiatement à la maison où mourut le général San Martin, libérateur de l'Argentine, maison dans laquelle sera installé au cours de l'été prochain un musée à la gloire du libérateur Argentin.

Le ministre a visité toutes les pièces et s'est montré satisfait de leur agencement. M. Gallardo s'est rendu ensuite en automobile à la digue Sainte-Beuve, au monument élevé à la mémoire de San Martin et y a déposé une gerbe de fleurs puis il a gagné la gare maritime et a pris place à 14 h. 30 à bord du transatlantique « Cap Arcona » qui a quitté le port vers 15 heures à destination de Buenos-Aires. Avant le départ, deux fillettes avaient remis deux superbes gerbes de fleurs à Mme Gallardo.

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES FRANCO-BELGES

Certains journaux belges ont annoncé que l'accord commercial franco-belge serait rendu plus difficile en raison d'un petit nombre de points encore en litige.

Dans les milieux français autorisés, on déclare qu'au contraire, il n'y a aucune raison de se montrer pessimistes et que les négociations se poursuivent favorablement.

DES ÉTUDIANTS SACCAGÈRENT UNE EXPOSITION ARTISTIQUE A BRUXELLES

Les communistes avaient organisé une exposition artistique hier après-midi à Bruxelles. Une centaine d'étudiants facistes se sont présentés à l'exposition et ont tout saccagé, déchirant les tableaux, les statistiques et les livres. Ils montèrent au premier étage mais à ce moment un coup de sifflet retentit et toute la bande s'est retirée. La police a ouvert une enquête.

La politique régionale

Après l'Election au Conseil Général

Canton de Quesnoy-sur-Deûle

LES REMERCIEMENTS DE M. MEURILLON, CANDIDAT DE L'UNION NATIONALE ET RÉPUBLICAINE, ÉLU.

M. Meurillon, candidat de l'Union Nationale et Républicaine, élu conseiller général dans le canton de Quesnoy-sur-Deûle, publie ainsi ses remerciements à ses électeurs :

« En me désignant, à une imposante majorité, pour vous représenter au Conseil Général, vous m'avez témoigné une confiance à laquelle j'ai été très sensible et dont je vous remercie de tout cœur. Mais vous avez surtout réalisé une éloquente manifestation d'Union Nationale et Républicaine, qui proclame hautement votre volonté d'ordre et de paix sociale et qui fait le plus grand honneur à notre canton.

« A ceux qui m'avaient reproché de n'être pas le candidat des travailleurs, le scrutin de dimanche a répondu. Les Travailleurs me connaissent assez pour savoir qu'ils n'ont pas d'ami plus sincère et plus dévoué que moi. Ils savent aussi que le progrès social et la solution des questions qui les intéressent plus particulièrement ne peuvent être obtenus que dans une atmosphère de paix et de prospérité générales, et que le triomphe des partis de révolution serait l'événement fatal où sombreraient irrémédiablement leurs espérances avec la liberté.

« J'adresse mon plus cordial merci à tous ceux qui, dimanche, m'ont apporté leurs suffrages. A tous, je renouvelle l'assurance de mon entier dévouement ».

Pierre MEURILLON, Maire de Comines, Conseiller général du Nord.

FEUILLETON DU 13 JANVIER 1928. — N° 6

Résumé des feuilletons précédents

Suzanne, l'épouse de Pierre Marnin, comptable des Etablissements Lucien Delval à Paris, vient d'être l'heureuse mère d'une fille, Liliette. Tandis que Maryse Delval, jeune étudiante en médecine, veille sur le nouveau né, la femme de l'industriel, Hélène, superbe brune de 30 ans, dont Pierre Marnin est follement épris, vient rendre visite à l'accouchée. Peu après le départ de la femme de son patron, le comptable apprend que la petite Liliette a succombé. Sur ces entrefaites arrive Jacques Delval, le fils de l'industriel, qui propose à Marnin de remplacer le bébé mort par celui que sa maîtresse, Maud, vient d'avoir...

Elle savait payer de sa personne, se mêlant à ces gens simples, apprenant ainsi leurs besoins, leurs ambitions.

Tout le monde l'aimait dans le personnel des ouvriers et ouvrières, et bien peu ne se fussent pas dévoués volontiers pour « la bonne Mlle Maryse ».

Chaque jour, la jeune fille faisait une courte visite dans les ateliers.

Son savoir, son temps, son dévouement étaient au service de tous.

C'était généralement un peu avant la cloche de midi, sonnant la sortie, qu'elle arrivait.

Toute la matinée, elle avait été prise à l'hôpital Tenon, où elle était externe.

Aussitôt son service fini, elle se hâtait de rentrer, se sachant attendue parfois anxieusement par l'un ou par l'autre.

Quelquefois, c'était une mère de famille qui guettait sa venue :

— Mademoiselle Maryse, mon petit dernier n'arrête pas de tousser. On n'a pas fermé l'œil de la nuit : vous ne voudriez pas venir le voir ?

— Mais si, Madame Laluc, je serai chez vous à une heure et quart.

Plus loin, c'était un gaillard, aux yeux de chien fidèle, qui timidement exposait sa requête :

— La mère n'est pas bien depuis quelque temps. C'est peut-être l'âge, soixante-quinze ans ! ou bien ce début pluvieux d'hiver, on ne sait pas. Elle se lasse tout de suite, manque d'appétit, se plaint de ses yeux...

— J'irai ce soir, Godard, vers six heures et demie, quand vous serez rentré.

Fuyant l'expression empêtrée de la gratitude des uns et des autres, elle poursuivait sa visite, sollicitant les demandes, s'enquérant de ceux-ci ou de ceux-là :

— Comment va votre petite, Madame Allain ?

— Et vous, père Mathurin, votre genou ne vous fait plus souffrir ?

— C'est fini, la plaie que vous vous étiez faite à la main, Marie-Louise ?

— Et vos migraines, Josette, envolées ?

Tous et toutes s'empressaient de répondre, les uns pour remercier, les autres pour se plaindre, sûrs d'obtenir un conseil, un médicament, un secours.

— C'est notre providence, Mlle Maryse ! disaient les bonnes femmes.

Ce matin-là, la visite s'était attardée à Tenon, et la jeune fille avait eu beau courir tout le long du chemin, elle n'était arrivée rue du Docteur-Paquelin qu'au moment où le concierge, chargé de ce soin, sonnait la sortie de midi.

C'était le signal, impatiemment attendu, auquel tous abandonnaient leur ouvrage et se dirigeaient vers le vestiaire.

Lucien Delval, en achetant la fabrique, avait voulu la moderniser ; aussi avait-il créé deux vestiaires, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes, où tout le personnel défilait à l'entrée comme à la sortie.

Les deux pièces aménagées à cet effet avaient été prélevées sur le hall d'entrée, avec lequel elles communiquaient.

Maryse était donc certaine de rencontrer à peu près tout le monde, en restant dans ce hall.

Elle y entrait à peine que la pluie des demandes commençait :

— Mademoiselle Maryse, c'est mon homme...

— Ma petite ne va pas, Mademoiselle Maryse...

— Si vous vouliez bien regarder ma main...

— Il y a mon genou qui me fait mal...

— Mademoiselle Maryse, vous ne voudriez pas...

Assourdie par trop de voix, la jeune fille ne savait où donner de la tête.

— Pas tous ensemble, je vous prie ! demanda-t-elle.

Son autorité sur tous ces gens était telle que tous s'étaient tus en même temps.

La jeune fille ne put s'empêcher de rire.

— Vous parliez tous et maintenant personne ne commence. Allons, j'écoute, qui passe le premier ?

Tous se pressaient autour d'elle, l'enserrant d'un cercle étroit.

Au delà, les autres, ceux qui n'avaient besoin de rien et que seul retenait le désir de dire bonjour à « la petite patronne », demeurés sur place, se haussaient pour la mieux voir.

Sur l'escalier léger qui descendait des bureaux, les employés aux écritures, aux expéditions, également arrêtés, s'amusaient du spectacle.

— Quelle chic fille ! murmurait Mme Angèle, la contremaîtresse expéditionnaire, à son chef Charles Perrier, un jeune homme au visage énergique, à la mise soignée.

— C'est un ange de bonté, de dévouement, et aussi de beauté, répondit-il à mi-voix.

Et ses yeux noirs splendides enveloppaient la jeune fille d'un regard d'admiration passionnée.

Que de fois, alors qu'il se trouvait dans l'un ou l'autre des ateliers, pour les besoins de son service, il avait été témoin de l'inépuisable charité de Maryse !

Toujours, il avait été frappé de la simplicité, de la douceur de la jeune fille, et, dans le fond de son cœur, au plus secret de lui-même, il lui avait voué un culte de fervente admiration.

Lorsqu'il s'était dit, ou qu'il avait pensé : « Mlle Maryse », il n'y avait rien à ajouter, c'était le summum et l'ensemble de toutes les perfections, tant celles du cœur que de l'esprit et du corps.

Mais cela, cette dévotion passionnée, le jeune homme se gardait bien de l'extérioriser.

C'était son cher secret, pieusement caché au plus intime de son être.

Qu'était-il, du reste, lui Charles Perrier, chef expéditionnaire à la fabrique Delval, à côté de Maryse, la fille du patron ?

Auprès d'une autre, ses vingt-trois ans robustes de garçon sérieux et bien découplé, sa situation fort enviable pour son jeune âge et bien rémunérée, eussent pu être de quelque poids.

Mais Maryse, l'incomparable Maryse, sans doute n'appartiendrait qu'à un prince, beau comme le jour, ou à quelque millionnaire décidé à parer son front lisse d'un diadème de diamants !

Charles n'y voulait même pas penser.

Seulement, lorsqu'il rencontrait la jeune fille, lorsqu'il la voyait, ses yeux l'enveloppaient d'un regard profond et tendre, un regard qui était comme l'agenouillement de tout son être devant l'idole admirée et chérie.

A cette minute, il la contemplait, ravi, ému de la voir si fragile, si menue au milieu de ces solliciteurs dont, petite fée moderne, elle allait en un instant apaiser les souffrances, combler les vœux, devancer les désirs.

Maryse interrogeait maintenant :

— Que voulez-vous, Charolais ?

— C'est ma femme qu'est tombée...

— Je vais y aller ; — 95, rue de la Chine, n'est-ce pas ?

Et elle notait :

« Charolais, rue de la Chine, 95 ».

Puis elle continuait :

— Et vous, Madame Barlin ?

— C'est mon petit, il vomit, il a la fièvre.

— Tout à l'heure, je serai chez vous. Et vous, Marcel ?

— Je me suis retourné le pouce, ça me fait mal en travaillant.

— Oh ! mon pauvre ami ! Montrez-moi ça un peu.

D'un doigt léger et sûr, elle tâtait le membre endolori, attentive aux réflexes que provoquait son examen.

— Je vous fais mal ?... Ici ?... Là ?... et là ?...

L'autre, un gaillard aux larges épaules, se laissait faire, docile, et s'appliquait à expliquer ce qu'il ressentait.

— Il va falloir vous arrêter quelques jours, ordonnait la jeune fille, grave et persuasive.

— Impossible, mademoiselle, le travail est pressé ; si maladroit que je sois, avec une main, j'en abats tout de même !

— Tant pis pour le travail. Il faut vous reposer.

— Mais M. Delval, qu'est-ce qu'il dira ?

— M. Delval dira ce qu'il voudra, je lui expliquerai...

— Mais la fabrique...

— La fabrique n'est rien à côté de votre santé.

— Ah ! Mademoiselle Maryse, qu'est-ce que vous dites là ?

— Ce que vous pensez tous et ce qu'un patron attentif doit penser : l'être humain, son bien-être avant tout !

(A suivre)

Tous droits de reproduction, traduction et adaptation théâtrale ou cinématographique réservés pour tous pays. Copyright by Maxime La Tour, 1927.